

LE JOUEUR (EUSE) Code de déontologie à signer et remettre

DROITS ET OBLIGATIONS SPÉCIFIQUES DU JOUEUR (EUSE)

Les droits du jeune sportif sont les suivants :

- Le droit primordial de retirer du plaisir de sa participation
- Le droit de participer à un niveau d'évolution qui correspond à son développement et à ses capacités en conformité avec le mode de sélection et de classification pré-saison préconisé par mon organisation
- Le droit d'être dirigé par un entraîneur ou un instructeur qui respecte les valeurs prônées par l'organisation
- Le droit de jouer comme un enfant et non comme un adulte
- Le droit de participer à la gestion et aux décisions dans le cadre de son sport en ayant la possibilité de s'exprimer
- Le droit de recevoir la formation appropriée pour pouvoir participer à un sport
- Le droit d'exiger l'égalité des chances dans sa poursuite du succès
- Le droit d'être considéré comme un amateur et non comme un professionnel

Les obligations du jeune sportif sont les suivantes :

- Jouer pour s'amuser en se rappelant que le hockey n'est pas une fin, mais un moyen
- Respecter en tout temps les officiels, les adversaires, leurs entraîneurs et instructeurs et leurs partisans qui ne doivent pas devenir des ennemis
- Rester maître de soi afin que le hockey ne devienne pas un sport brutal et violent
- Avoir une conduite exemplaire sur et hors de la patinoire en utilisant un langage sans injures, expressions vulgaires ou blasphèmes
- Apporter la même considération et collaboration à tous ses coéquipiers
- Respecter son entraîneur, instructeur et ses dirigeants et obéir à leurs directives lorsque celles-ci ne sont pas contraires à son bien-être
- Engager toutes ses forces dans le jeu en évitant le découragement dans l'échec et la vanité dans la victoire
- Ne pas passer sa frustration sur les biens publics
- Respecter la loi sur le tabac (qui prévoit l'interdiction de fumer dans l'aréna)
- Ne pas vendre, consommer ou être en possession de substances illicites (drogues, alcool, etc.)
- Ne pas commettre de vol ou s'adonner au taxage
- Respecter le code d'éthique du joueur de Hockey Québec
- Respecter les valeurs et les obligations communes à l'ensemble des membres

En tant que joueur(se) je m'engage, si je me considère victime d'une injustice ou si j'ai des problèmes avec un ou des joueurs(les) ou avec un ou des parents, tuteur ou gardien légal, avec un ou des entraîneurs ou instructeurs, à respecter dans l'ordre les démarches suivantes :

1. D'abord en parler avec mes parents, mon tuteur ou gardien légal et avec mon entraîneur ou instructeur. Si la réponse de ce(s) dernier(s) ne le(s) satisfait pas :
2. Mes parents, mon tuteur ou gardien légal pourra(ont) en référer au directeur de ma division. Si la réponse de ce dernier ne le(s) satisfait pas :
3. En référer à l'administrateur responsable de mon niveau. Si la réponse de ce dernier ne le(s) satisfait pas :
4. En référer au président de mon organisation ou de la personne mandatée. Si la réponse de ce dernier ne le(s) satisfait pas :
5. En référer à la Région Richelieu si cela est de leur ressort.

J'ai pris connaissance du code de déontologie, de mes droits et obligations en tant que joueur(se). S'il est établi que j'ai dérogé à mes obligations, je comprends et accepte que les dirigeants ou le comité de discipline ayant juridictions puissent prendre les sanctions prévues dans le code à mon égard.

Signature du Joueur (se) _____

Catégorie _____

Parent au verso....